

depuis 1608; et encore en si petit nombre, dans des circonstances tellement précaires, que cela ne compte presque pas avant 1632.

« Nous allons, ajoute M. Benjamin Sulte, remonter un siècle avant Champlain... pour prouver un vide absolu; tandis que, en logique, ce serait à nos contradicteurs à produire des preuves.

« Plusieurs colonies ne commencent leur histoire que sur des suppositions. Le Canada marche sur des documents positifs. C'est le cas de dire que notre histoire a horreur du vide. Elle s'affirme d'une manière certaine dès ses débuts. Le doute ne saurait mordre sur elle. Il est facile à qui que ce soit de s'instruire de cette vérité.

« Les entreprises antérieures à 1608 n'ont aucune portée en ce qui regarde le présent objet. Accordons-leur un instant d'attention, néanmoins.

« Le baron de Léry avait tenté, en 1518, d'établir une colonie française dans le nord de l'Amérique. Sa démarche aboutit à l'échec de l'île du Sable. Personne n'osera dire que « *peut-être* » quelques hommes, échappés de la bande de malheureux qu'il déposa sur l'île, ont pu se rendre à la terre ferme, Acadie ou Cap-Breton, ou sur d'autres points du littoral, et y donner naissance à des métissages dont les Français, par la suite, auraient recueilli le bénéfice sous forme de colons ou de coureurs de bois. L'entreprise du baron de Léry ne dépassa jamais la mesure d'une tentative avortée en mer. Sous le rapport de la colonisation, elle ne compte pour rien.

« Que sa troupe ait été composée de criminels ou de chercheurs de mines, ou de coureurs d'aventures, cela importe peu. L'essentiel est de savoir que personne d'entre eux n'a eu chance de pénétrer en